

Coopératives et mutuelles au Québec Une longue tradition de développement collectif

Jean-Pierre Girard et Marcel Arteau

Numéro 135, automne 2018

Fruits de l'entraide et de la solidarité : coopératives et mutuelles

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/89172ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Girard, J.-P. & Arteau, M. (2018). Coopératives et mutuelles au Québec : une longue tradition de développement collectif. *Cap-aux-Diamants*, (135), 4-8.

COOPÉRATIVES ET MUTUELLES AU QUÉBEC

UNE LONGUE TRADITION DE DÉVELOPPEMENT COLLECTIF

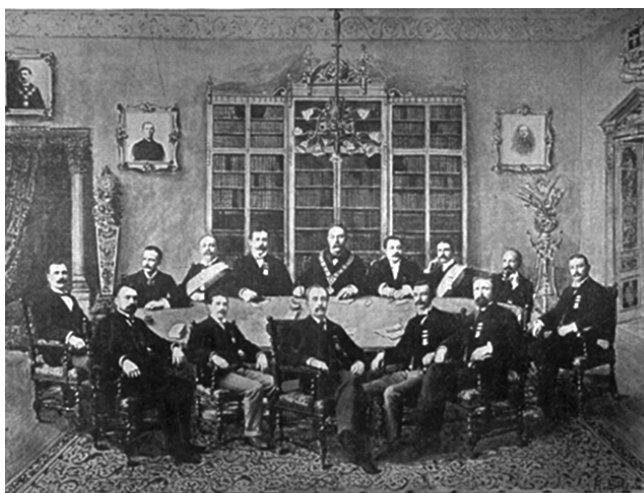
par Jean-Pierre Girard et Marcel Arteau

À l'échelle nord-américaine, le Québec se démarque par l'importance dans son tissu économique de la présence des coopératives et des mutuelles. C'est une composante clé de ce qu'il est convenu d'appeler le modèle québécois de développement, lequel se caractérise par une cohabitation d'organisations publiques et parapubliques, de grandes entreprises à capital-actions, de coopératives et de mutuelles et d'un dynamique secteur de PME incluant des entreprises à propriété familiale. Avec un taux d'adhésion d'environ 65 % de la population au Québec, le

Mouvement Desjardins se démarque sur le plan international parmi les institutions coopératives jouissant d'une forte appartenance dans leur milieu. Cette présence marquée de coopératives et de mutuelles n'est pas la conséquence d'un accident de parcours, mais le résultat d'une longue tradition de développement collectif qui plonge ses racines au XIX^e siècle et qui a pu compter durant quelques décennies sur un appui inconditionnel de l'institution dominante alors au Québec, l'Église catholique.

LES PREMIÈRES EXPÉRIENCES

Dès les premières décennies du XIX^e siècle, on retrouve au Québec des formes d'organisation s'apparen-



Membres et dirigeants de la Société des artisans canadiens-français, succursale Notre-Dame (Montréal). Photo : H.-E. Archambault. *Le Monde illustré*, vol. 17, n° 851 (25 août 1900), p. 266. (BAnQ numérique, Patrimoine québécois).

tant aux coopératives. Des personnes se regroupent en sociétés de secours mutuels pour se donner divers types de protections contre des risques, dont l'assurance incendie et l'assurance vie. Ces initiatives viennent combler un vide auprès de groupes de citoyens qui n'ont pas accès à ces services parce que ceux-ci n'existent pas ou parce que les coûts sont prohibitifs. Les origines de Promutuel Assurance remontent à cette époque. En milieu rural, des agriculteurs se rassemblent autour de cercles d'études pour des besoins de formation et de perfectionnement. Les activités des sociétés d'agriculture et des cercles agricoles donnent lieu parfois à des pratiques coopératives. En zone urbaine, sous l'influence du syndicalisme américain, on

observe quelques créations de coopératives de travail et de consommation à Montréal et à Québec. Le nom du militant progressiste Albert Saint-Martin est étroitement associé à ce mouvement qui reste cependant marginal.

L'ÉMERGENCE D'UN MOUVEMENT COOPÉRATIF

Ces expériences du XIX^e siècle vont paver la voie à un développement coopératif plus significatif au début du XX^e siècle, particulièrement dans le secteur de l'épargne et du crédit et de la production agricole.

À partir d'une dense correspondance entretenue avec des coopérateurs européens à laquelle s'ajoutent la consultation d'abondantes sources documentaires disponibles au Parlement canadien, où il travaille comme sténographe, ainsi qu'une connaissance approfondie du fonctionnement des sociétés mutuelles, Alphonse Desjardins mettra au point, en 1900, un modèle de coopérative qui se singularise par rapport aux formules alors existantes : la responsabilité des sociétaires est limitée à leur souscription de parts sociales, on y concilie une fonction d'épargne et de crédit et le territoire d'exploitation est celui de la paroisse. Témoignage des premières actions entreprises par la caisse de Lévis en décembre 1900, la Maison Alphonse-

Desjardins nous permet aujourd'hui de revivre ce passé.

Bénéficiant de la collaboration de son épouse Dorimène Desjardins et soutenu par le clergé catholique – souvent le curé de la paroisse exerce la fonction de président de la caisse – Desjardins va, durant une quinzaine d'années, soit de 1900 à 1915, faire la promotion de son modèle avec un zèle exemplaire tant au Canada qu'aux États-Unis!

À sa mort en 1920, plus de 140 caisses sont en activité au Québec, preuve de l'existence d'un large besoin d'accès au crédit productif. On ne peut passer sous silence l'adoption par la législature du Québec, en 1906, de la première loi de portée générale sur les coopératives, fruit de l'action conjuguée de Desjardins, de l'influent clergé catholique et de quelques hommes politiques acquis à la cause.

L'engagement de l'Église n'est pas le fruit du hasard. S'inspirant, pour une grande part, de l'encyclique *Rerum novarum* du pape Léon XIII qui voit dans des formes semblables d'association un paravent à la menace socialiste, mais aussi une solution à la misère ouvrière, le clergé appuie et, dans certains cas, se fait le propagateur du développement coopératif dans quelques domaines clefs de l'économie de l'époque. Les noms de l'abbé Jean-Baptiste-Arthur Allaire (1903) et de M^{gr} François-Xavier Ross (1925) sont ainsi intimement associés à l'émergence des coopératives dans les secteurs respectifs de l'agriculture et des pêches.

La constitution de ces coopératives répond à la volonté de démocratiser l'économie, mais aussi de permettre à l'agriculteur et au pêcheur d'avoir un meilleur contrôle sur le coût des intrants et des extrants. Dès 1923, les

coopératives agricoles se donnent un regroupement, La Coopérative fédérée de Québec, elle-même le résultat de la fusion de trois centrales coopératives.

UN ÂGE D'OR

La période des années 1930 jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale est de loin l'âge d'or de la coopération. Les coopératives existantes consolident leur présence et poursuivent leur développement. Par exemple, la Fédération provinciale des unions régionales des

catholiques va permettre, pendant une quinzaine d'années, la constitution de plus d'une soixantaine de coopératives étudiantes dans les collèges classiques et autres institutions, dont l'Association coopérative étudiante des Hautes Études commerciales (Coop HEC) et la Librairie coopérative de Polytechnique (coop Poly), en 1944, qui vont donc célébrer leur 75^e anniversaire en 2019. Le secteur de la consommation alimentaire n'est pas en reste grâce à l'action militante de Berthe Louard et de Victor Barbeau avec la fondation, en 1937, de la

Familiale. Les premières coopératives de services funéraires voient aussi le jour avec l'objectif de baisser substantiellement les coûts de ces services. Sur le plan institutionnel, des cours sur la coopération sont donnés, notamment à l'Université Laval et à l'École des hautes études commerciales, dans ce dernier cas, sous le leadership de son directeur, Esdras Minville, mais aussi de quelques professeurs engagés, dont François-Albert Angers.



63 rue William

Entrepôt de La Coopérative fédérée, 63, rue William à Montréal, vers le milieu des années 1920. (Archives de Jacques Saint-Pierre).

LA COOPÉRATION À L'HEURE DE L'ÉTAT PROVIDENCE

caisses populaires Desjardins est fondée en 1932; en 1938 à l'initiative de 88 producteurs agricoles, on assiste à la naissance de la Coopérative agricole du canton de Granby (Agropur). Le modèle coopératif fait aussi des petits dans une multitude d'autres secteurs d'activité. Coup sur coup, des coopératives forestières et des coopératives d'accès à la propriété voient le jour. La fondation du Conseil supérieur de la coopération en 1940, animé par le dominicain Georges-Henri Lévesque, également fondateur et directeur de l'École des sciences sociales de l'Université Laval, est un formidable coup d'accélérateur pour la coopération grâce, entre autres, à son organe de propagande coopérative, le journal *Ensemble!*. L'action conjuguée du Conseil et des Jeunesses étudiantes

La Révolution tranquille et le déploiement d'un État providence moderne avec ses divers programmes ont des impacts sur la coopération, souvent méconnue. Ainsi, le processus de nationalisation de l'électricité va inclure l'absorption de quelques dizaines de coopératives d'électricité qui avaient été constituées sous le règne de Maurice Duplessis pour favoriser la distribution du courant électrique dans les zones rurales. Avec le développement des services sociaux gouvernementaux dont l'assurance maladie, la coopérative les Services de santé de Québec se transforme en mutuelle (SSQ) pour offrir désormais des produits d'assurance groupe.



Publicité publiée dans la revue *La Caisse populaire Desjardins* en 1935. (Archives du Mouvement Desjardins).

Par ailleurs, le modèle de la coopérative d'accès à la propriété s'essouffle et dans un contexte d'urbanisation accélérée, on voit émerger le besoin d'accès à des logements de qualité à coûts abordables. Ainsi, à la fin des années 1960, le Québec met en place un premier programme soutenant la création de coopératives locatives : Coop habitat. À son tour, le gouvernement fédéral mandate la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour la gestion d'un premier programme, de 1974 à 1978, qui sera suivi de plusieurs autres jusqu'en 1997. Ces programmes permettront la rénovation de plusieurs habitations parfois centenaires – multiplex, mais aussi des conversions réussies, par exemple d'anciennes écoles – sans parler de l'impact réel auprès de milliers de citoyens qui peuvent désormais exercer un contrôle sur leurs conditions de logement. Les quartiers

Milton Park (Montréal) et Saint-Jean-Baptiste (Québec) témoignent de l'impact positif de ce type d'habitat sur le tissu résidentiel. Les premières fédérations régionales de coopératives sont fondées à la fin des années 1970, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation en décembre 1987.

Dans le secteur alimentaire, les coopératives portent la bannière de Cooprix. S'inspirant d'exemples semblables aux États-Unis, les adeptes d'alimentation saine forment les premières coopératives d'alimentation naturelle. La volonté d'aider, de protéger, de représenter et de défendre les droits des consommateurs donne lieu à la mise en place d'Associations coopératives d'économie familiale. Les années 1970 voient aussi un nombre grandissant de personnes s'intéresser à la coopération du travail. La tenue d'un forum international sur ce type d'organisation, en 1984, aux HEC à Montréal, stimulera l'intérêt de plusieurs autour de ce modèle.

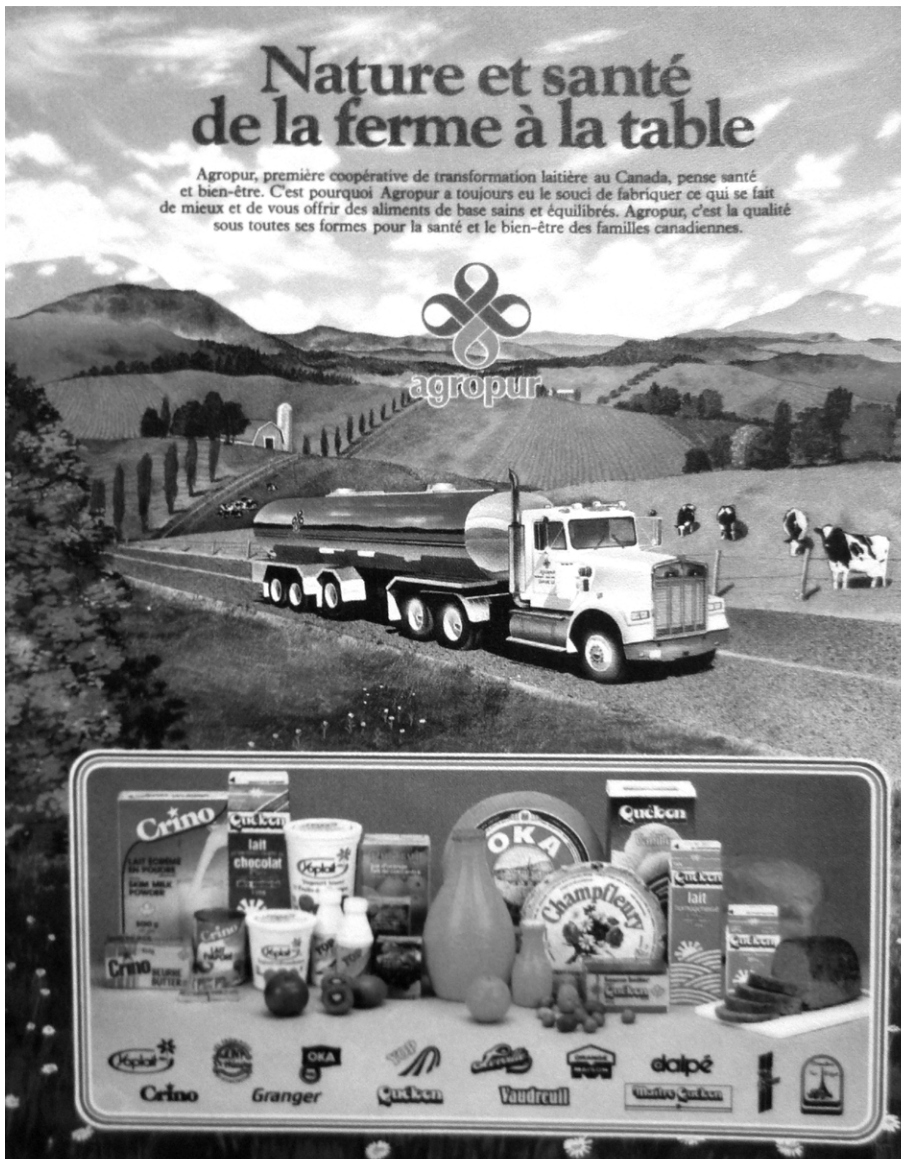
UNE PÉRIODE SOMBRE

Si les années 1930 ont constitué une période faste pour la coopération au Québec, les années 1980 sont plutôt une période sombre. Outre la disparition des Pêcheurs-Unis du Québec et de la Fédération des magasins Coop, le Conseil de la coopération connaît un passage à vide et, en 1983, on cesse la publication du journal *Ensemble!*. Vulnérables en raison de leur mode de fonctionnement particulier, les caisses d'entraide économique sont emportées par l'explosion des taux d'intérêt au début des années 1980. Quelques constituantes de ce réseau seront intégrées à Desjardins comme l'avaient d'ailleurs été les caisses d'établissement. Les caisses d'économie s'associent également à Desjardins à la fin des années 1970.

UNE VITALITÉ NOUVELLE

L'arrivée de Claude Béland à la présidence du Conseil de la coopération du Québec, en 1988, insuffle une nouvelle énergie et une volonté d'actions communes qui se traduiront par la tenue des États généraux de la coopération (1992) et du Sommet sur l'éducation coopérative (1993).

Sur le plan gouvernemental, la direction du Service aux coopératives est organisée en 1963. Au fil des décennies, ce service va jouer un rôle de plus en plus actif pour mettre en œuvre les politiques publiques s'adressant aux coopératives, par exemple, le Régime d'investissement coopératif qui vise à encourager la capitalisation des coopératives de travail et de producteurs par les membres. La Loi sur les coopératives est l'objet de nombreuses mises à jour. Dans les suites du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, cette loi est modifiée en juin 1997 pour reconnaître un nouveau type de coopérative, la coopérative de solidarité. Rompant avec la tradition séculaire de coopératives unisociétaires, les coopératives de solidarité exigent la présence d'au moins deux catégories de membres parmi les membres utilisateurs, les membres travailleurs et les membres de soutien. Ces coopératives sont ainsi ouvertes organiquement sur le milieu pour répondre à de nouveaux besoins sociaux. S'inspirant notamment des coopératives sociales d'Italie, les coopératives de solidarité connaîtront une croissance phénoménale dès leur création, représentant plus de 50 % des nouvelles coopératives constituées notamment dans les services à domicile, la santé, les services marchands de proximité, la culture et le secteur récréotouristique. Elles profitent d'ailleurs d'une autre innovation québécoise, les onze coopératives de développement régional (CDR), dont le mandat est d'aider, dans toutes les régions, les promoteurs à réaliser leur projet de nouvelle coopérative. Elles sont maintenant regroupées en une seule coopérative (Coopérative



Publicité de la gamme de produits vendus par Agropur au milieu des années 1980. Source : Jacques Saint-Pierre, *La coopération au cœur d'un grand succès. Agropur, 75 ans de passion.* Montréal, Fides, 2014, p. 108.

de développement régional du Québec) desservant tout le Québec. Apparaissant au gré des besoins, la majorité des nouvelles coopératives ne sont pas regroupées en fédérations sectorielles faute de masse critique et sont donc vulnérables en raison d'un manque de soutien. De plus, ayant besoin de subventions gouvernementales, accessibles qu'aux organismes à but non lucratif, elles ont inventé le concept de coopératives « à but non lucratif », ce qui ne va pas sans créer des remous dans l'ensemble des coopératives se considérant tradition-

nellement comme des entreprises à but lucratif. Ce questionnement est d'ailleurs stimulé par le développement des plus grandes coopératives dont l'évolution est plutôt marquée par la consolidation des réseaux sectoriels conduisant à la mise en place de groupes coopératifs intégrés. De 600 dans les années 1960, les membres de La Coopérative fédérée ne seront plus que sept grandes coopératives régionales à la fin de la présente décennie; de 1 325 en 1990, le nombre des caisses Desjardins est passé à moins de 300, tandis que les 11 fédérations de

caisses se sont regroupées pour ne former qu'une seule fédération. La croissance s'appuie également sur le développement de filiales et les acquisitions à l'international, modèle bien présent chez Desjardins et chez la Fédérée qui est le chef de file en agriculture. Dès les années 1940, pour répondre aux besoins de ses membres, le Mouvement Desjardins s'engage dans la création de sociétés d'assurance vie et d'assurance de dommages. À partir des années 1960, il crée ou acquiert des entreprises actives dans les services de fiducie, les fonds communs de placement, le capital de risque et les valeurs mobilières et met en place progressivement les éléments d'une offre de services intégrée. Il se dote aussi d'une caisse centrale en 1979 et implante des services à l'étranger. Du côté de la Fédérée, l'organisation possède Olymel, un chef de file dans la transformation de la viande et de la volaille et, depuis peu, elle a acquis le Groupe BMR, actif dans la distribution et la vente de produits de rénovation et de quincaillerie. Cette restructuration en groupes intégrés est la réponse aux « impératifs du marché » trouvée par les grandes coopératives et rendue possible, entre autres, par la révolution numérique, qui touche également les secteurs de moyenne taille (funéraire, foresterie, milieu scolaire, services à domicile). Ces coopératives de taille moyenne poursuivent leur développement. Dans le domaine funéraire, la coopérative des Deux Rives de la région de Québec est devenue la plus grande en Amérique du Nord. Le réseau COOPSCO (plus de 60 coopératives), présent dans la vaste majorité des maisons d'enseignement collégial et universitaire, a fait l'acquisition du réputé éditeur Fides. Les coopératives forestières et leur fédération soutiennent l'usage de la biomasse forestière résiduelle. Les années 2000 ont également vu apparaître un nouveau modèle de coopératives d'habitation : la coop de propriétaires, en réponse à un contexte



Luceville, 1959. La coopérative de consommation. Photo : Omer Beaudoin. (BANQ, Québec, E6, S7, P3186-59).

où l'accès à la propriété est plus difficile pour la classe moyenne. Ce nouveau modèle a cependant provoqué la scission du mouvement de l'habitation coopérative, traditionnellement dépendant des gouvernements et des programmes de logements sociaux.

Du côté des mutuelles, les groupes financiers SSQ Assurance et la Capitale Assurance et services financiers (constituée en 1940 sous le nom de la Mutuelle des employés civils), cumulent respectivement des actifs de 12 et 7,1 milliards. La plus ancienne des mutuelles, Promutuel, est maintenant présente sur tout le territoire avec plus de 100 points de service et a aussi un actif supérieur au milliard de dollars.

La cohabitation en un même mouvement des modèles d'affaires aussi différents constitue un défi de plus en

plus important pour la coopérative de troisième niveau qui a pour mission de regrouper toutes les coopératives et mutuelles du Québec en une même force socioéconomique : le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). Ce dernier joue d'ailleurs un rôle de plus en plus proactif en stimulant le déploiement d'une « intercoopération 2.0 » et en amenant les différents réseaux à se donner un plan d'affaires commun qui met en évidence ce que des entreprises aussi variées et différentes ont en commun : leur apport au développement du Québec, leurs retombées sociales et économiques et leurs valeurs.

Jean-Pierre Girard est titulaire de baccalauréats en histoire et en enseignement de l'activité physique,

ainsi que d'une maîtrise en gestion des coopératives.

Marcel Arteau est titulaire de baccalauréats en communications et en théologie, ainsi que d'un certificat en enseignement.

Pour en savoir plus :

Girard, Jean-Pierre avec la collaboration de Suzi Brière (1999) *Une identité à affirmer, un espace à occuper : aperçu historique du mouvement coopératif au Canada-Français*, Montréal et Sherbrooke, Chaire de coopération Guy-Bernier, Université du Québec à Montréal, Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke, 51 p.

http://chaire-ccgb.uqam.ca/upload/files/108_fran.pdf